

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ENVIRONNEMENT**

Cahors, le 5 avril 2022

**Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature  
(MISEN) stratégique du 30 mars 2022**

**Le comité stratégique de la Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Lot s'est réuni le 30 mars 2022 sous la co-présidence du préfet du Lot et du procureur de la République de Cahors.**

Depuis dix ans, la MISEN, sous le pilotage du directeur départemental des territoires, a pour but d'améliorer **l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique en matière d'environnement**. Cette instance favorise une **meilleure coordination des services et établissements publics** de l'État agissant dans les **domaines de l'eau et de la nature** au sein du département. Elle définit un plan d'actions et un plan de contrôle en vue de préserver les milieux naturels, l'eau et la biodiversité.

Ce sont près de 15 structures qui participent à cette mission-interservices (administrations, police et gendarmerie, Office français de la biodiversité, réserves naturelles...) permettant de traiter une diversité de sujets, depuis l'assainissement collectif, les élevages de sangliers ou les méthaniseurs, jusqu'aux captages d'eau potable.

Lors de la réunion, le Procureur de la République, récemment arrivé dans le Lot, a exposé quelques principes qui guideront sa **réponse pénale aux infractions environnementales** : recherche systématique de la remise en état des milieux naturels, poursuites judiciaires en cas de dommage grave, de réitération ou d'obstacles aux agents de contrôle, alternatives aux poursuites dans les autres cas.

**En 2021, les services de l'État ont consacré près de 1 600 jours à des actions de contrôle dans le département.** Environ 160 situations se sont révélées non-conformes à la réglementation et ont entraîné des suites administratives ou judiciaires. Des contrôles conjoints mobilisant plusieurs services ont été réalisés. Pour exemple, le Groupement de Gendarmerie du Lot et l'Office français de la Biodiversité ont conduit des contrôles communs sur la sécurité à la chasse.

**Les priorités du plan de contrôle définies pour l'année 2022 sont les suivantes :**

- la prévention des **pollutions** (urbaines, agricoles et industrielles) ;
- la préservation des **milieux aquatiques et humides** ;
- le respect des **restrictions d'usages de l'eau** en période de sécheresse et le contrôle des prélèvements ;
- la **sécurité** à la chasse, pour les chasseurs et pour les usagers de la nature ;
- la **gestion équilibrée** des ressources halieutiques et cynégétiques ;
- la préservation des **espèces protégées** (faune et flore), la lutte contre leurs trafics ;
- la préservation du **patrimoine naturel**, notamment les espaces protégés (réserves naturelles...) et la forêt.

Le détail du bilan des contrôles 2021 et du plan prévisionnel 2022 sera prochainement disponible sur le site internet des services de l'État.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex